

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 466-1**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juillet 2023, a adopté le Règlement numéro 466-1 modifiant le Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin d'ajouter une zone permise à l'annexe 2;

**QUE** l'objet de ce Règlement est d'ajouter une zone de jeu sur la rue Prince-Arthur, entre les rues Mason et Spiller;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 JUILLET 2023**

Christine Ménard, urb., directrice générale et assistante-greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 19 juillet 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière